

PRÉFECTURE DE LA RÉGION PICARDIE



**Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt PICARDIE**

**Service Régional de la Protection des Végétaux**

**MR BRICOLAGE SAS MIDEL**

**Hameau de la Croix Madelon  
60530 LE MESNIL EN THELLE**

Dossier suivi par : G.POURCHEZ  
Poste téléphonique : 03-22-33-55-68

AMIENS, le lundi 25 août 2008

**AGREMENT  
POUR LA DISTRIBUTION ET POUR L'APPLICATION EN PRESTATION DE SERVICE  
DE PRODUITS ANTIPARASITAIRES À USAGE AGRICOLE ET DE PRODUITS ASSIMILÉS**

**Références :**

- Vu les articles L. 254-1, L.254-3, R254-1, R.254-2 et R.254-3 du code rural relatifs à la mise sur le marché, l'application et la distribution des produits antiparasitaires à usage agricole;
- Décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- Vu la délégation de signature du préfet de la région PICARDIE au DRAF de PICARDIE en date du 06/06/2008

L'organisme **MR BRICOLAGE SAS MIDEL**  
domicilié à

*Hameau de la Croix Madelon  
60530 LE MESNIL EN THELLE*

est agréé sous le numéro d'immatriculation : **PI00906**

pour effectuer ses activités - de distribution **OUI**  
- d'application **NON**

de produits antiparasitaires à usage agricole et de produits assimilés.

L'agrément est octroyé sans limitation de durée, tant que les conditions nécessaires à sa délivrance sont remplies. Il peut être exigé lors de tout contrôle par les agents de l'administration.

Liste des établissements agréés :

MR BRICOLAGE SAS MIDEL	60530	LE MESNIL EN THELLE
------------------------	-------	---------------------

Fait à **AMIENS**, le lundi 25 août 2008

**Pour le Directeur régional de l'agriculture et de la forêt PICARDIE,  
et par délégation  
Le Chef du Service régional de la protection des végétaux,**

**Christophe MARTINET**